

Service apres ventes acer sav

Par berni11, le 13/03/2009 à 11:51

probleme acer, probleme avec le Sav d'acer

bonjour j'ai un soucis avec un service apres vente avec delais long tres long je suis apparaments pas le seul dans ce cas chez acer c'est long desfois...

donc ma question on t'il un engagement sur les délais la lois prevois t'elle quelques chose. car acheter un portable 1000€ et ce le faire gardé 2 mois en sav c'est scandaleuix je trouve, quel sont les recours merci.

merci par avance

ps : acer me dit au tél on s'engage a 15 jours ouvrable non contractuel ..